ville de
Saint Nicolas *lez Arras*

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras
Canton d'Arras Nord

Publié le 4.11.2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

n°26/022

Date de convocation
Mercredi 7 Octobre

L'an deux mil vingt six
le **Jeudi 15 Octobre** à 18 Heures
la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale s'est réunie
au Centre Social et Culturel Chanteclair sous la Présidence d'Anne-Caroline RATAJCZAK

Nombre de conseillers
Exercice : 16
Présents : 12
Votants : 15

Etaient présents : Mme Anne-Caroline RATAJCZAK – Mme Marie-Antoinette DESHORTIES – Mme Haddy N'JEE – M. Benoît KURCZ – M. Arnaud LEBOEUF – Mme Karine BEAUMONT - Mme Bernadette PRUVOST - Mme Marie-Thérèse SEINE - Mme Marie BARBOSA – Mme Clio GRECO-BRUNEEL- Mme Yveline LOURDEL - M. Victor CARDON.

Excusés : M. Stéphane FOURNIER qui donne pouvoir à Mme RATAJCZAK– – Mme Martine DUQUESNOY qui donne pouvoir à Mme DESHORTIES - Mme Hanène NEBATI - Mme Marguerite BUIRE qui donne pouvoir à Mme BARBOSA

Objet : Renouvellement de l'appel à projet « Territoire Zéro Non Recours »

Le dispositif national Territoire Zéro Non-Recours vise à repérer, informer et accompagner les personnes qui ne font pas valoir leurs droits sociaux ou n'accèdent pas aux services auxquels elles peuvent prétendre.

Dans le cadre de l'expérimentation « Territoire Zéro Non-Recours » portée par la Communauté Urbaine d'Arras, un « baromètre du non-recours » a été réalisé auprès des habitants du territoire, de septembre à novembre 2024.

L'objectif de ce baromètre était de disposer d'un état des lieux des situations de « non-recours » et d'identifier les publics les plus exposés à ce phénomène.

C'est dans ce cadre, que la Communauté Urbaine d'Arras souhaite poursuivre le plan d'action, afin d'améliorer l'accès aux droits des usagers par la mise en place d'actions « aller-vers »

En 2025, un appel à projet a été lancé. Le CCAS avait répondu et sa candidature avait été retenue.

En 2026, la Communauté Urbaine d'Arras souhaite poursuivre le soutien aux initiatives locales.

Au regard de ses missions d'accueil, d'accompagnement et de proximité avec les habitants, le CCAS de Saint-Nicolas souhaite renouveler sa candidature afin de poursuivre et de renforcer les actions engagées en faveur de l'accès aux droits.

Le projet repose notamment sur la mobilisation d'un agent référent chargé d'aller vers les habitants, de les accompagner individuellement dans leurs démarches administratives et d'organiser des rencontres collectives avec les partenaires sociaux afin de faciliter l'accès aux droits.

Accusé de réception en préfecture
062-266207646-20261015-26022-DE
Date de télétransmission : 02/11/2026
Date de réception préfecture : 02/11/2026

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Président à :

- déposer le dossier de candidature dans le cadre du renouvellement de l'appel à projet ;
- signer toute convention ou tout document nécessaire à la mise en œuvre du projet.

Après délibération le Conseil d'administration à l'unanimité, adopte les propositions de Madame la Présidente,

Certifié Exécutoire,
Transmis en Préfecture
Saint Nicolas-lez-Arras,
Le 15 Octobre 2026
La Vice-Présidente du C.C.A.S

C.C.A.S DE SAINT-NICOLAS (PAS-DE-CALAIS)

Accusé de réception en préfecture
062-266207646-20261015-26022-DE
Date de télétransmission : 02/11/2026
Date de réception préfecture : 02/11/2026